

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Caplan, tenue le lundi deuxième jour d'août deux mille vingt et un à vingt heures à la salle Multifonctionnelle, lieu des séances dudit conseil.

Sont présents :       Lise Castilloux, maire  
                          Jean-Marie Chouinard, conseiller  
                          Jean-Marc Moses, conseiller  
                          Keven Desbois, conseiller  
                          Wilson Appleby, conseiller

Sont absents :       Jean-François Nellis, conseiller  
                          Siège #4 - Vacant

Est aussi présente :   Pamela Dow, directrice générale et secrétaire-trésorière

Cette séance est sous la présidence de Mme Lise Castilloux, maire.

Les membres présents forment le quorum.

---

---

## **ORDRE DU JOUR**

Mot de bienvenue.

1. Ouverture de séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021;
4. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance d'ajournement du 19 juillet 2021;
5. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juillet 2021;
6. Finances /comptes pour approbation;
7. Correspondance;
8. Nomination maire suppléant;
9. Répartition des dossiers des élus municipaux;
10. Rémunération des membres du comité de sélection pour le poste d'agent de développement économique (local) et culturel;
11. Projet réfection ponceau Rang 2 Est et reconstruction route Dion – Mandat surveillance;
12. Vérification de roulotte installée en permanence sur la route Arsenault;
13. Rue des Frênes – Acceptation des travaux supplémentaires – Facture Eurovia;
14. Programme d'aide à la voirie locale volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) – demande de paiement;
15. Installation nouvelle lumière de rue;
16. Demande permis régi par le PIIA – 356, boul. Perron Ouest;
17. Demande de réduction de vitesse de la route des Érables;
18. Autres sujets.

Période de questions.

Levée ou Ajournement de la séance.

## **1. OUVERTURE DE SÉANCE**

La maire, Mme Lise Castilloux procède à l'ouverture.

### **RÉSOLUTION 021 – 08 - 216**

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Keven Desbois propose d'adopter l'ordre du jour tel que proposé avec le point 20, autres sujets, ouvert.  
Unanimité.

### **RÉSOLUTION 021 – 08- 217**

## **3. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021**

La directrice générale fait un résumé du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 dont une copie fut transmise à tous les membres du conseil.

Il est proposé par M. Wilson Appleby et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** le Conseil municipal accepte le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 dont une copie fut transmise à tous les membres du conseil;

Adopté.

### **RÉSOLUTION 021 – 08 - 218**

## **4. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 19 JUILLET 2021**

La directrice générale fait un résumé du procès-verbal de la séance d'ajournement du 19 juillet 2021 dont une copie fut transmise à tous les membres du conseil.

Il est proposé par M. Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** le Conseil municipal accepte le procès-verbal de la séance d'ajournement du 19 juillet 2021 dont une copie fut transmise à tous les membres du conseil;

Adopté.

### **RÉSOLUTION 021 – 08 - 219**

## **5. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JUILLET 2021**

La directrice générale fait un résumé du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juillet 2021 dont une copie fut transmise à tous les membres du conseil.

Il est proposé par M. Keven Desbois et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** le Conseil municipal accepte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 juillet 2021 dont une copie fut transmise à tous les membres du conseil;

Adopté.

### **RÉSOLUTION 021 – 08 - 220**

## **6. FINANCES /COMPTES POUR APPROBATION**

Il est proposé par M. Wilson Appleby et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** les comptes pour approbation (comptes payés et à payer) du mois de juillet 2021 soient acceptés pour un montant global de 157 075.55 \$. Ce montant ne tient pas compte des prélèvements directs déjà autorisés selon entente (ex. : règlement emprunt, frais fixes, etc.).

Adopté.

## **7. CORRESPONDANCE**

La directrice générale résume la correspondance reçue aux cours des derniers mois.

### **RÉSOLUTION 021 – 08 - 221**

#### **8. NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT**

**Considérant** que la Municipalité de Caplan a nommé par résolution Mme Nadine Arsenault à titre de maire suppléante;

**Considérant** que Mme Nadine Arsenault a donné sa démission effective le 26 juillet 2021;

**Considérant** la nécessité de nommer un maire suppléant;

**Pour ces motifs**, il est proposé par M. Jean-Marie Chouinard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** le conseil municipal recommande la nomination de M. Jean-Marc Moses à titre de maire suppléant à compter du 2 août 2021 jusqu'aux élections de novembre 2021.

Adopté.

### **RÉSOLUTION 021 – 08 - 222**

#### **9. RÉPARTITIONS DES DOSSIERS DES ÉLUS MUNICIPAUX**

**Considérant** que le maire distribue aux élus les tâches qui leur seront confiées;

**Considérant que** Mme Nadine Arsenault a donné sa démission effective le 26 juillet 2021;

**Considérant** la pertinence de redistribuer certains dossiers qui lui étaient désignés ;

**Pour ces motifs**, il est proposé par M. Keven Desbois et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** le Conseil municipal adopte la liste des dossiers attribués aux élus jusqu'à la date des élections municipales telle que présentée à l'**annexe 1**.

Adopté.

### **RÉSOLUTION 021 – 08 - 223**

#### **10. RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET CULTUREL**

**Considérant** que la municipalité a nommé un comité de sélection pour l'embauche d'un agent de développement local et culturel;

**Considérant** que la municipalité désire que les deux (2) citoyens qui se sont impliqués dans ce processus reçoivent une compensation en référence à la rémunération sur les élections et référendum de 16.88\$/heure en additionnant les avantages sociaux et les repas;

**Considérant** que le temps consacré à ce comité a été évalué à dix (10) heures;

**Pour ces motifs**, il est proposé par M. Keven Desbois et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** le conseil autorise le versement d'une compensation aux membres du comité selon les modalités établies soit un taux horaire de 25\$/heure (forfaitaire).

**Que** ce taux soit celui déterminé pour la demande de ressources externes à l'organisation;

Adopté.

#### **RÉSOLUTION 021 – 08 - 224**

#### **11. PROJET RÉFECTION PONCEAU RANG 2 EST ET RECONSTRUCTION ROUTE DION – MANDAT SURVEILLANCE**

**Considérant** que la Municipalité désire réaliser le projet de réfection de la Route Dion et du Rang 2 Est;

**Considérant** qu'un entrepreneur est retenu pour réaliser ces travaux;

**Considérant** que des services professionnels en ingénierie sont requis pour la surveillance et l'approbation des travaux tels que construits;

**Considérant** que le mandat de service professionnel pour les plans et devis de soumission excluait l'approbation des dessins d'atelier, la surveillance bureau, les visites terrains et l'attestation de conformité des travaux;

**Pour ces motifs**, il est proposé par M. Jean-Marie Chouinard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** le conseil municipal accepte le budget d'honoraire forfaitaire proposé par la firme TETRA TECH au montant de 8 557\$ avant taxes, tel que recommandé par le directeur des travaux publics, conditionnellement à l'exécution des travaux.

Adopté.

#### **RÉSOLUTION 021 – 08 - 225**

#### **12. VÉRIFICATION DE ROULOTTE INSTALLÉE EN PERMANENCE SUR LA ROUTE ARSENAULT**

**Considérant** que la municipalité a reçu une plainte verbale concernant une installation de roulotte avec un réservoir dans le sol pour brancher afin de permettre l'évacuation des eaux usées;

**Considérant** que les fosses de rétention ne sont pas permises sur la route Arsenault selon évaluation du dossier par l'inspectrice en bâtiment;

**Pour ces motifs**, il est proposé par M. Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** le conseil mandate l'inspectrice en bâtiment d'aller constater l'état des lieux et d'en faire le suivi afin de régulariser la situation (ex. le Ministère de l'Environnement).

Adopté.

#### **RÉSOLUTION 021 – 08 - 226**

#### **13. RUE DES FRÈNES – ACCEPTATION DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES – FACTURE EUROVIA**

**Considérant** la confirmation reçue de la ministre déléguée aux Transports de l'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale - volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription (PPA-CE) au montant de 10 549 \$ pour des travaux d'amélioration de routes;

**Considérant** que les travaux prévus à la rue des Frênes sont exécutés et que l'état de la rue a nécessité une intervention plus grande et que ceci a été approuvé par le directeur des travaux publics;

**Pour ces motifs**, il est proposé par M. Wilson Appleby et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** le Conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur une section de la rue des Frênes au montant subventionné de 10 549 \$ conformément aux exigences du Ministère;

**Que** le Conseil municipal accepte la facture de EUROVIA datée 30 juin 2021 ainsi que le crédit daté le 27 juillet pour un total de 33 237.44 \$ (taxes incluses) soit 6 675.05 \$ de plus que le budget prévu de 26 562.39\$;

**Que** le coût des travaux qui ont été exécutés dépasse l'estimé des coûts présenté sur la rue dont la gestion incombe à la Municipalité de Caplan;

**Que** le directeur des travaux publics, M. Toma Rioux soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Caplan les documents relatifs au suivi du dossier;

Adopté.

#### **RÉSOLUTION 021 – 08 - 227**

#### **14. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE) – DEMANDE DE PAIEMENT**

**Considérant** que la municipalité de Caplan a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**Considérant** que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**Considérant** que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**Considérant** que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**Considérant** que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**Considérant** que la transmission de la reddition de comptes des projets va être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**Considérant** que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**Considérant** que si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**Considérant** que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**Pour ces motifs**, il est proposé par M. Keven Desbois et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** le conseil de la municipalité de Caplan approuve les dépenses d'un montant de 33 640.54\$ (incluant les taxes) relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté.

#### **RÉSOLUTION 021 – 08 - 228**

#### **15. INSTALLATION NOUVELLES LUMIÈRES DE RUE**

**Considérant** que la Municipalité prévoit annuellement l'installation de deux nouvelles lumières de rue;

**Considérant** une plainte reçue de la part d'un citoyen concernant une lumière défectueuse au coin de la Route Poirier et le Rang 3 et une demande de la part d'une résidente de la rue des Plaines;

**Considérant** l'analyse et recommandation du directeur des travaux publics;

**Pour ces motifs**, il est proposé par M. Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des conseillers :

**Que** le conseil municipal accepte le remplacement de la lumière de rue au coin du 3<sup>e</sup> Rang Est et de la route Poirier et l'installation d'une lumière sur la rue des Plaines selon l'emplacement qui sera définie par le directeur des travaux publics;

Adopté.

#### **RÉSOLUTION 021 – 08 - 229**

##### **16. DEMANDE DE PERMIS RÉGI PAR LE PIIA – 356, BOUL. PERRON OUEST**

**Considérant** la demande de permis de construction dans le secteur régi par le règlement sur les PIIA déposée au comité consultatif d'urbanisme (lot 5 382 290);

**Considérant** que le projet avait été déposé dans une réunion antérieure et que la demande de dérogation mineure n'avait été acceptée qu'avec certaines conditions, la propriétaire a déposé un nouveau plan du projet révisé;

**Considérant** que cette demande respecte les objectifs du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et que le CCU recommande au conseil municipal d'accepter celle-ci telle que présentée au plan;

**Considérant** que cette propriété a aussi fait une demande de dérogation mineure qui pourrait impliquer une modification au niveau du plan soumis en soutien à la présente demande;

**Pour ces motifs**, il est proposé M. Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** le conseil municipal accepte la demande de permis de construction située dans le secteur régi par le règlement sur les PIIA pour permette un agrandissement sur le lot 5 382 290 du cadastre du Québec, telle que présentée au plan;

Adopté.

#### **RÉSOLUTION 021 – 08 - 230**

##### **17. DEMANDE DE RÉDUCTION DE VITESSE DE LA ROUTE DES ÉRABLES**

**Considérant** que la municipalité de Caplan a comme priorité la sécurité des usagers de la route;

**Considérant** la construction du nouveau garage-caserne au 78 route des Érables;

**Considérant** que la signalisation de cette rue est de l'autorité du ministère des Transports du Québec;

**Considérant** que présentement la vitesse est de 90km/h dans cette zone;

**Considérant** que la Municipalité considère que la vitesse est trop élevée en tenant compte de la circulation éventuelle à cet endroit;

**Pour ces motifs**, il est proposé par Wilson Appleby et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** le conseil municipal fait appel au Ministère des transports du Québec de prolonger le zone de 50 km/h pour inclure le secteur du nouveau garage/caserne et d'ajouter 500 m vers le nord à partir de ce terrain ;

Adopté.

## 18. AUTRES SUJETS

### **RÉSOLUTION 021 – 08 - 231**

#### **CANDIDATURE POUR ABRIBUS AVEC LE RÉGÎM**

**Considérant** que la RÉGÎM souhaite implanter un réseau d'abribus sur le réseau du transport collectif et a fait un appel de candidature auprès des municipalités;

**Considérant** que le conseil a pris connaissance des modalités de cet engagement si la municipalité de Caplan était choisie;

**Pour ces motifs**, il est proposé par Jean-Marie Chouinard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** le conseil municipal souhaite poser sa candidature auprès de la RÉGÎM en vue d'avoir un abribus installé sur son territoire ;

Adopté.

#### **SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS**

Quelques membres du conseil municipal font un résumé de leurs dossiers.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Quelques questions et commentaires furent émis.

### **RÉSOLUTION 021 – 08-232**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur la proposition de Jean-Marc Moses la séance est levée.

Il est 20 h 55.

Unanimité.

---

Lise Castilloux, maire

---

Pamela Dow, DG et secrétaire-trésorière

*Je, Lise Castilloux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

## Annexe 1.

NOM	TÂCHES
<b>LISE CASTILLOUX</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⌘ Finances/budget/administration</li> <li>⌘ Eau potable</li> <li>⌘ Assainissement des eaux</li> <li>⌘ Développement économique/culture</li> <li>⌘ SDEIC (centre d'appels)</li> <li>⌘ OMH</li> <li>⌘ Service ambulancier</li> <li>⌘ Salle Multifonctionnelle</li> <li>⌘ Support à tous les dossiers municipaux délégués</li> <li>⌘ Régie inter-municipale matières résiduelles <i>Substitut</i></li> </ul>
<b>JEAN-MARIE CHOUINARD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⌘ Loisirs</li> <li>⌘ Assainissement des eaux usées</li> <li>⌘ Bibliothèque</li> <li>⌘ comité photos calendrier municipal</li> </ul>
<b>JEAN-MARC MOSES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⌘ SDEIC</li> <li>⌘ Havre de pêche – <i>Substitut</i></li> <li>⌘ Urbanisme (CCU)</li> <li>⌘ Régie inter-municipale matières résiduelles</li> <li>⌘ MADA et politique familiale</li> <li>⌘ Maire suppléant (<i>fin 31 octobre 2021</i>)</li> </ul>
<b>KEVEN DESBOIS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⌘ Entente inter-municipale piscine</li> <li>⌘ Maison des jeunes</li> <li>⌘ Pompiers (Mâchoires de vie)</li> <li>⌘ Protection civile – Plan mesure d'urgence</li> <li>⌘ Havre de pêche</li> <li>⌘ Comité gestion centre communautaire</li> </ul>
<b>JEAN-FRANÇOIS NELLIS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⌘ Ressources humaines – convention travail</li> <li>⌘ Dossier éolien</li> <li>⌘ Environnement – PGMR</li> <li>⌘ Service ambulancier de la Baie</li> <li>⌘ Urbanisme (CCU) – <i>Substitut</i></li> </ul>
<b>WILSON APPLEBY</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⌘ Voirie municipale</li> <li>⌘ Comité historique – Identification visuelle des bâtiments historiques;</li> <li>⌘ Développement économique;</li> <li>⌘ comité Salon des créateurs</li> </ul>